

Relevé de décisions du comité technique du 21/11/2011

Rappel composition du comité technique :

DREAL PACA

Gaëlle BERTHAUD
Yves LE TRIONNAIRE
Frédéric BERLIOZ
Jacky PERCHEVAL
Siegfried CLOUSEAU
Fabienne FOURNIER BERAUD
Frédérique REFFET

Région PACA

Jacques BONNABEL
Dominique FLAHAUT
Valentin LYANT
Alain BOURRELLY
Ghislaine FERON
Catherine RETORE
Dominique JARDINE

DR ADEME

Christiane CHARTIER

SGAR

Aurélie LAYET

+ 2 experts proposés par la DREAL et la Région

Henri BOYÉ
Pierre RADANNE

Personnes présentes :

Jacques Bonnabel	Conseil Régional
Dominique Flahaut	Conseil Régional
Valentin Lyant	Conseil Régional
Dominique Jardiné	Conseil Régional
Clémentine Dugas	Conseil Régional
Pierre Radanne	Expert technique désigné par le Conseil Régional
Gaëlle Berthaud	DREAL
Frédéric Berlioz	DREAL
Siegfried Clouseau	DREAL
Jacky Percheval	DREAL
Annick Mievre	DREAL
Caroline Berthon	SOGREAH Unité Climat Energie

Excusés :

Christiane Chartier ADEME, Audrey Layet SGAR, Henri Boyé Expert technique désigné par la DREAL

Général

Objectif du comité techniques :

Prise de décision dans les choix méthodologiques, dans le cadre de la définition des objectifs
Proposition d'orientations sur la base du travail préparatoire effectué

Calendrier :

Prochaine réunion du comité technique : **le 13 janvier à 10h, en présence de Pierre Radanne et Henri Boyé**

Remarques générales préalables sur l'élaboration du SRCAE

- Remarque de Jacques Bonnabel : Le rôle du comité technique du SRCAE est un rôle de pilotage (proposition de méthodologies et d'orientations). Cependant, le comité se réunit pour la première fois et le travail est déjà bien avancé.
- Sur la forme du SRCAE : l'aspect communication est important, car la Région souhaite qu'une véritable concertation puisse avoir lieu. Il faut que le SRCAE ait une dimension pédagogique.
- Pierre Radanne souligne que le contexte a évolué depuis les premiers exercices de scénarisation réalisés au niveau national (Grenelle notamment) :
 - Le blocage des négociations internationales sur le climat (on observe sur le terrain, dans le cadre de l'élaboration des PCET, une certaine baisse de motivation)
 - La crise économique, qui pose la question du financement des mesures

→ Dans ce contexte, la « **monétarisation** » des scénarios est indispensable (chiffrage de la dépense énergétique actuelle, des économies possibles, de la création de filières et d'emplois locaux à mettre en relation avec les coûts d'investissement : notion de coût global).

Cet enjeu de retour sur investissement n'est pas neutre : par exemple dans le bâtiment, à coût d'investissement égal, l'économie d'énergie sera moindre que dans le Nord de la France étant donné le climat.

L'augmentation prévisible des coûts de l'énergie : identifier sous-ensembles les plus vulnérables pour définir des priorités.

En termes d'orientations, cela peut signifier la réalisation des gestes de rénovation les plus rentables en premier, plutôt que de viser la performance énergétique minimale sur chaque bâtiments (les derniers kWh économisés sont les plus chers)

Il est également important **d'insister sur les bénéfiques sociaux et économiques** (emplois), de faire dans le Schéma un « **argumentaire** » en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables : stratégies qui s'intègrent dans une **stratégie de sortie de crise**

→ **Ne pas sous-estimer le problème électrique régional** : avec le développement du chauffage électrique et de l'électricité spécifique, cela ne passera pas.

Méthode d'élaboration

Contenu des débats

- Horizons temporels : 2020, et 2030 dans un souci de cohérence avec le **SRADDT**
- Difficulté d'élaborer des scénarios à 2050, notamment pour les EnR, l'industrie, les transport (à l'inverse cela a vraiment du sens dans le secteur du bâtiment).
- Divergence entre l'Etat et la Région sur les scénarios : **la Région souhaite l'intégration dans le SRCAE d'un scénario ambitieux de transition énergétique à 2050 (objectif 100% renouvelables)**. Une consultation a été lancée en ce sens par la Région, remportée par l'Institut Négawatt. Les premiers résultats seront disponibles fin janvier. L'Etat reconnaît l'intérêt de ce travail prospectif, mais estime qu'il peut difficilement être intégré dans le SRCAE, notamment pour des raisons de calendrier.

Relevé de décisions

- Nom des scénarios à revoir (la Région n'approuve pas le terme de « scénario vertueux ») : à **revoir rapidement, si possible avant les ateliers du 24-25/11** → Suite au cotech, la Région propose le nom de « scénario engageant »
- Le projet de SRCAE devant être transmis courant janvier en vue du COPIL du 30 janvier, ce projet pourra mentionner le travail en cours par l'institut Négawatt, mais ne pourra pas l'intégrer. Le COPIL prendra la décision de savoir si ce projet est mis en concertation en l'état ou si l'étude Négawatt est intégrée au projet SRCAE, ce qui décalerait le calendrier.

Enjeux et objectifs par secteur

Contenu des débats

Transport de personnes :

- Pierre Radanne souligne que dans le cadre des PCET, le transport est toujours le dernier sujet traité, il y a donc de l'incitation et de la pédagogie à faire. Il y a aussi la question de l'intégration et de la coordination des PCET du territoire aux différentes échelles, indispensables dans la question des transports.
- Potentiel plus élevé sur les modes doux et sur le développement du véhicule électrique (ces éléments seront validés en atelier). Pour le véhicule électrique, les bénéfices en termes de qualité de l'air sont indéniables, mais se pose néanmoins la question de la place de la voiture en ville (encombrement, sortir de la culture du tout voiture)
- Gain « technique » grâce à la modération du gabarit des véhicules
- Le secteur doit effectuer une mutation considérable. Les actions relevant du développement des TC et de l'urbanisme ont un temps de mise en œuvre long, alors que le parc de véhicules tourne tous les 15 ans, ce qui permet d'agir plus rapidement en actionnant le levier performances des véhicules.

- Nécessité de travailler dans les territoires les plus dépendants de la voiture (périurbains et ruraux) par le biais des PCET notamment.

Industrie

- Le poids de l'industrie est important, mais il importe de ne pas stigmatiser la région. Les quotas vont être une contrainte forte, face à laquelle l'industrie régionale peut soit s'adapter, soit décliner.
Raffinage : amené à disparaître à long terme...
Sidérurgie : possibilité de rupture technologique (acier à l'hydrogène)
Question de la valorisation et du stockage de CO₂. Doit être abordée dans le SRCAE

Bâtiments

- Consensus sur le fait qu'un scénario -38% sur le bâti existant en 2020 n'est pas réaliste. Trouver une trajectoire de rénovation plus régulière qui cible en priorité les bâtiments les plus énergivores, ceux qui sont le plus faciles à traiter compte tenu des aides disponibles (logement social, propriétaires occupants aux revenus modestes), et l'Est PACA pour la problématique électrique. La pointe électrique liée au chauffage électrique est une aberration française, les PAC permettent déjà un net progrès sur ce point.
- Nécessité d'identifier et de lever les freins (formation, organisation de la filière, financement...)

Energies renouvelables

- Beaucoup d'enjeux environnementaux en région
- Les appels à projets nationaux PV limitent de fait l'objectif à 2020. Faut-il tenir compte de cette contrainte pour fixer l'objectif PV 2020, ou afficher un objectif plus ambitieux, compte tenu du potentiel régional ?
- Nécessité d'être assez ambitieux sur les Alpes-Maritimes et le Var (situation électrique), mais ces départements présentent aussi beaucoup de contraintes
- Face à la situation électrique régionale, il y a la nécessité d'un bouquet d'actions d'urgence :
 - Diminution du chauffage électrique
 - Diminution des pointes de consommation
 - Injection d'énergies renouvelables électriques dans le réseau
- Le PV ne répond pas à la problématique de la pointe s'il n'y a pas en parallèle le développement de solutions de stockage (par exemple sous forme d'hydrogène, de méthane...). C'est d'ailleurs une problématique commune à toutes les EnR : on ne pourra pas atteindre les objectifs sans développer le stockage. A étudier en détail dans le cadre de l'étude Négawatt.
- Le PV induit un surcoût important par rapport à l'éolien
- SRE : Aujourd'hui la région est « mauvaise élève ». L'objectif proposé dans le SRE peut paraître modeste, mais il représente une multiplication par 10 de la puissance installée. On s'oriente vers un SRE qui limite autant que possible les zones classées défavorables (c'est ensuite aux entreprises de prospecter ces zones)

Relevé de décision comité technique du 21/11/2011

- SRE : La zone des 500m autour des habitations est très impactante dans le 13 et le 84
- SRE : Les réunions départementales de présentation du projet SRE initialement prévues sont annulées, la Région refusant toute concertation institutionnelle à compter du 1^{er} décembre (période de réserve). La DREAL consultera par écrit les services de l'Etat sur le projet SRE.

Adaptation :

- Mettre davantage en exergue la problématique de confort d'été et d'îlots de chaleur urbains, d'autant que la population régionale est assez âgée, donc vulnérable
- Difficulté de la territorialisation (les territoires ont du mal à voir quelles sont leurs priorités d'adaptation)

Relevé de décisions

- Bâtiments : Chiffrage d'un point de passage à 2020 pour 100% du potentiel à 2050, puis discussion en atelier. Il sera également nécessaire de réaliser un chiffrage des objectifs en fonction de grandes zones géographiques et de catégories cibles (ménages en précarité,...)
- Industrie : présenter le bilan de l'industrie en mettant le raffinage à part, mettre la sidérurgie à part également, puis exprimer le potentiel sur le reste selon les ratios du CEREN
- Transport : hypothèses à valider en atelier
- Phasage temporel du développement des EnR (en lien avec la problématique du réseau) : Développer aujourd'hui en priorité au plus près du réseau, et à plus moyen terme identifier les lieux où un renforcement du réseau est nécessaire et justifié pour développer des projets nécessitant un renforcement du réseau. C'est le rôle du schéma de raccordement qui sera élaboré suite au SRCAE. Dans le cadre de ce S3RER, inciter RTE à prendre en compte le développement de multiples sources de production décentralisées
- Sécurisation du réseau électrique : Le SRCAE devra faire la pédagogie de cette problématique afin d'impliquer les acteurs locaux (qui considèrent souvent que le réseau électrique dépend de politiques nationales) notamment dans le cadre des PCET
- SRE : faire un encadré sur les différents types d'énergie éolienne (offshore, éolien terrestre : petit et grand)

Discussions sur les orientations

Relevé de décisions (Les membres du comité technique sont également invités à réagir à l'ensemble du tableau des orientations)

- Ajouter une orientation portant sur le **rôle des PCET**, et la nécessité de leur coordination (intégration entre différentes échelles territoriales). Par exemple, projet de PCET commun entre 5 agglomérations dans le 06. Le lien de compatibilité SRCAE / PCET permet de faire passer dans le SRCAE les sujets sur lesquels on souhaite une implication des collectivités. Les sujets emploi / social sont des bonnes raisons pour motiver les collectivités à agir.

Relevé de décision comité technique du 21/11/2011

- Inciter les PCET à ne pas se limiter au périmètre « patrimoine et services »
Indiquer comment s'organiser dans les PCET (méthodes de travail)
Ex : NPDC, réunion régulière de l'ensemble des chargés de PCET de la région
Indiquer que les PCET doivent systématiquement intégrer les aspects économiques, sociaux, et d'emploi en lien avec la MDE et les EnR.
- La **question de l'architecture future du réseau** (intégration des énergies renouvelables, mutation d'un système de production centralisée dans lequel le consommateur est déresponsabilisé, à un système ayant un fonctionnement plus local) doit être abordée avec les gestionnaires de réseau dans le cadre de l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables qui suivra le SRCAE. Ce travail ne doit pas être fait « en chambre par RTE et ErDF mais donner lieu à un débat local.
- Orientation sur la **précarité énergétique** : réduction de la vulnérabilité des ménages à la hausse du prix de l'énergie (chauffage, transport). Questions financières : arguments qui vont dans le sens de la réduction de la précarité : insister sur ce point qui sera un facteur de motivation important pour les acteurs locaux
- Orientation « **modes de vie et de consommation** » : ajouter un axe amélioration de la connaissance (sociologie, mieux appréhender les comportements, par exemple sur l'effet rebond)
- Orientation sur **la santé** : c'est bien l'une des préoccupations du SRCAE.
- **Confort thermique** : parler des solutions de rafraîchissement : puits provençal, thalassothérapie

Pierre Radanne : La question climatique ne peut être traitée en dehors d'une **forte implication des collectivités locales**. Il y a un effort de **conviction** à faire étant donné le contexte actuel, tant vers les collectivités territoriales (notamment les maires) que vers les particuliers.